COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT
SERVICES PUBLICS CSD-CGT
ACTIFS ET RETRAITES
18 RUE DE L'OISELET 37550 ST AVERTIN
csdcgt@gmail.com

Monsieur Thomas CAMPEAUX
Préfet d'Indre et Loire
Place de la Préfecture
37 000 TOURS

St Avertin,
Le 28 octobre 2026

Objet : Préavis de grève départemental couvrant les agent·es de la Fonction publique territoriale d'Indre et Loire du 6 novembre au 31 décembre 2026.

Monsieur le Préfet,

La Coordination syndicale départementale CGT des Services publics d'Indre et Loire dénonce la perte de pouvoir d'achat des agent·es, la dégradation des conditions de travail et les politiques d'austérité qui fragilisent les collectivités territoriales et les services publics de proximité.

Face au gel du point d'indice, à l'écrasement des grilles indiciaires, à la précarisation de l'emploi public et au manque de moyens, notre organisation porte les revendications suivantes :

Salaires, carrières et pouvoir d'achat

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Refonte des grilles indiciaires et reconnaissance des qualifications, de l'expérience et de l'ancienneté ;
- Doublement du traitement entre le début et la fin d'une carrière complète ;
- Rétablissement de la GIPA et égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Santé, protection sociale et retraites

- Suppression du jour de carence et maintien à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire ;
- Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels ;
- Revalorisation de 10 % des pensions de retraite et maintien de l'abattement fiscal de 10 %.

Emploi public et garanties statutaires

- Respect du principe « un emploi permanent = un ou une fonctionnaire titulaire » ;
- Plan massif de titularisation des contractuel·les et lutte contre la précarité ;
- Relance des concours, des recrutements statutaires et créations de postes ;
- Défense du Statut général des fonctionnaires.

Moyens des collectivités et formation

- Arrêt des politiques d'austérité et attribution de moyens suffisants aux services publics ;
- Rétablissement de la cotisation au CNFPT à 1 %, première étape vers 3 % ;
- Abrogation de l'article 135 de la loi de finances 2026 et suppression du plafonnement des recettes du CNFPT ;
- Renforcement du droit à la formation professionnelle.

Dépôt du préavis

Pour porter ces revendications, la Coordination syndicale départementale CGT des Services publics d'Indre et Loire dépose un préavis de grève du 6 novembre 2026 à 0 h au 31 décembre 2026 à 24 h, couvrant les agent·es des collectivités territoriales et établissements publics d'Indre et Loire relevant de son champ syndical, y compris les personnels dont les horaires comprennent les nuits précédant ou suivant les journées de grève de cette période.

Notre organisation demande l'ouverture de négociations afin d'apporter des réponses concrètes à ces revendications. Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Animatrice CSD 37
Marie Ange BÉNÉTEAU



Copie à : M Michel GILLOT, Président du Centre De Gestion d'Indre et Loire

Coordination Syndicale Départementale CGT
d'Indre et Loire
Maison des Syndicats, La Camusière
18 rue de l'Oiselet 37550 Saint Avertin
Courriel : csdcgt37@gmail.com
http://csdcgt37.jimdo.com/